



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

12 FEV. 2019

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant sur une demande de déclaration d'utilité publique, d'autorisation de construction et d'exploitation d'ouvrages de transport de gaz, de mise en compatibilité des documents d'urbanisme de 6 communes et d'instauration de servitudes d'utilité publique, en vue de la mise en place d'une canalisation de transport de gaz naturel DN 400 d'une longueur de 12 km entre les communes d'Ifs et de Gavrus.

Il est procédé du 4 mars 2019 à 9 heures jusqu'au 5 avril 2019 à 17 heures, soit pour une durée de trente-trois jours consécutifs, à une enquête publique portant sur la déclaration d'utilité publique, l'autorisation et l'exploitation d'ouvrages de transport de gaz, la mise en compatibilité des documents d'urbanisme de 6 communes et l'instauration de servitudes d'utilité publique en vue de la mise en place d'une canalisation de transport de gaz naturel DN 400 d'une longueur de 12 km entre les communes d'Ifs et de Gavrus.

Cette enquête se déroule sur le territoire des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du département du Calvados suivants :

Communes traversées: Gavrus, Baron-sur-Odon, Fontaine-Etoupefour, Maltot, Louvigny, Saint-André-sur-Orne, Fleury-sur-Orne, Saint-Martin-de-Fontenay, Ifs.

Communes impactées: Evrecy, Esquay-Notre-Dame, Vieux, Eterville, Bougy

EPCI traversés ou impactés : Caen la mer et Vallées de l'Orne et de l'Odon.

Cette enquête porte sur :

- la déclaration d'utilité publique,
- une autorisation pour la construction et l'exploitation d'ouvrages de transport de gaz et deux postes de coupure,
- l'instauration de servitudes d'utilité publique en vue de la construction de la canalisation d'une longueur de 12 km entre les communes d'Ifs et de Gavrus.
- la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de : Baron-sur-Odon, Eterville, Fleury-sur-Orne, Fontaine-Etoupefour, Louvigny et Saint-André-sur-Orne.

L'autorité compétente pour prendre les décisions relatives à la déclaration d'utilité publique, à l'autorisation pour la construction et l'exploitation des canalisations et l'instauration des servitudes est le préfet du département du Calvados.

Pendant toute la durée de cette enquête, le dossier et un registre sont déposés dans les mairies des communes précitées et aux sièges des EPCI susmentionnés où les intéressés peuvent en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de leurs bureaux au public.

Le dossier est également consultable sur le site internet de la préfecture du Calvados : www.calvados.gouv.fr et de la DREAL NORMANDIE : www.normandie.developpement-durable.gouv.fr et sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture du Calvados – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau des procédures publiques, ainsi qu'à la mairie de Fleury sur Orne, siège de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Monsieur Marcel VASSELIN, Cadre RVI à la retraite, a été désigné en qualité de président de la commission d'enquête qui comprend deux titulaires, M. Alain BOUGRAT, ingénieur chimiste à la retraite et M. Patrick BOITON, officier de gendarmerie à la retraite.

Lors des permanences, au moins l'un des titulaires de la commission d'enquête sera présent et se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites et orales aux lieux, jours et horaires précisés dans le tableau ci-dessous :

Lieu	Permanence de la commission d'enquête
Mairie de Fleury sur Orne	lundi 4 mars 2019 de 9h00 à 12h00 vendredi 5 avril 2019 de 14 heures à 17 heures
Siège EPCI Vallées de l'Orne et de l'Odon à Evrecy	mercredi 6 mars 2019 de 15 heures à 18 heures
Mairie de Saint-Martin-de-Fontenay	vendredi 8 mars 2019 de 14 heures à 17 heures
Mairie de Gavrus	mardi 12 mars 2019 de 9 heures à 12 heures
Mairie de Baron-sur-Odon	mercredi 13 mars 2019 de 14 heures à 17 heures
Mairie d'Ifs	vendredi 15 mars 2019 de 9 heures à 12 heures
Mairie de Louvigny	lundi 18 mars 2019 de 14 heures à 17 heures
Siège EPCI Caen la Mer à Caen	mercredi 20 mars 2019 de 9 heures à 12 heures
Mairie d'Eterville	samedi 23 mars 2019 de 9 heures à 12 heures
Mairie de Saint-André-sur-Orne	lundi 25 mars 2019 de 9 heures à 12 heures
Mairie de Fontaine-Etoupefour	Mardi 26 mars 2019 de 14 heures à 17 heures
Mairie de Vieux	jeudi 28 mars 2019 de 16 heures à 19 heures
Mairie d'Esquay-Notre-Dame	vendredi 29 mars 2019 de 14 heures 30 à 17 heures 30
Mairie de Maltot	mardi 2 avril 2019 de 16 heures à 19 heures
Mairie de Bougy	jeudi 4 avril 2019 de 16 heures à 19 heures

Les pièces du dossier d'enquête en version papier, ainsi que le qu'un registre d'enquête sont déposés dans les mairies de Gavrus, Baron-sur-Odon, Fontaine-Etoupefour, Maltot, Louvigny, Saint-André-sur-Orne, Fleury-sur-Orne, Saint-Martin-de-Fontenay, Ifs, Evrecy, Esquay-Notre-Dame, Vieux, Eterville, Bougy ainsi qu'aux sièges des EPCI Caen la mer et Vallées de l'Orne et de l'Odon. et consultables aux jours et heures habituels d'ouverture de leurs bureaux au public.

Le dossier est également consultable :

- en version papier, dans les mairies et sièges d'EPCI précitées, aux jours et heures d'ouverture de leurs bureaux au public,
- sur les sites internet de la DREAL NORMANDIE : www.normandie.developpement-durable.gouv.fr et de la préfecture du Calvados : Préfecture du Calvados www.calvados.gouv.fr.
- sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture du Calvados Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement du lundi au vendredi de 8 h 45 à 13 heures et sur rendez-vous ainsi qu'à la mairie de Fleury-sur-Orne (siège de l'enquête) aux jours et heures d'ouverture de ses bureaux au public,

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête.

Toute correspondance peut en outre être adressée :

- par écrit à l'attention du président de la commission d'enquête à l'adresse de la mairie de Fleury sur Orne, siège de l'enquête, 10, rue Serge Rouzière, 14271 Fleury-sur-Orne.

- par voie électronique, à l'adresse : enquetepublique-cotentin2@fleury-sur-orne.fr à l'attention de la commission d'enquête.

Ces observations et propositions sont tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais à la mairie de Fleury sur Orne, siège de l'enquête. ainsi que sur le site internet de la préfecture du Calvados et/ou de la DREAL Normandie (Article L.123-13 du code de l'environnement).

Les informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site de la DREAL NORMANDIE : www.normandie.developpement-durable.gouv.fr et de la préfecture du Calvados : www.calvados.gouv.fr.

Toute information relative au dossier peut être obtenue auprès de la société GRTGAZ située 156 boulevard de l'Europe- CS 41236-76177 Rouen cedex. Toute personne souhaitant se procurer le dossier mis à l'enquête peut également solliciter GRTgaz à cet effet moyennant une prise en charge des frais occasionnés (Art. L.123-11 du code de l'environnement).

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, dans les mairies et aux sièges des EPCI précités ainsi qu'à la préfecture (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau des procédures publiques) et sur les sites internet de la DREAL NORMANDIE et de la préfecture du Calvados.

Le présent avis est affiché sur le territoire des communes précitées.

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Secrétaire Général

Stéphane GUYON